



Bulletin à destination des agriculteurs du Puy-de-Dôme, rédigé à partir du Bulletin de Santé du Végétal Cultures et des observations réalisées par les Conseillers de la Chambre d'agriculture sur les parcelles d'essais ou lors des tournées de terrain.

Au sommaire

N°22 – 10 août 2023

Colza	2
Comment choisir sa variété de colza ?	2
Top pour les semis de colza	3
CIPAN	4
Dérogation terres argileuses (dépôt avant le 15 août)	4
Dates de destructions.....	5
Gestion des adventices en interculture	5
Le faux semis pour faire lever les adventices.....	5
Gestion chimique des adventices vivaces	7
Glyphosate	8
Application des nouvelles règles d'usages en intercultures	8
Ambrosie	8
Objectif zéro ambrosie dans les champs.....	8

Colza

Comment choisir sa variété de colza ?

Les semis 2023 – 2024 approchent, la date de semis recommandée aujourd’hui pour un colza robuste débute le 10 août, soit dans 1 mois.

- Dans une région où les aléas climatiques se succèdent, répartissez les risques en choisissant plusieurs variétés qui assurent des performances régulières.

- Privilégier les variété **TPS phoma**.

- La **vigueur au départ** est un nouveau critère qui est également intéressant à retenir puisqu’il traduit la capacité de la variété à atteindre le stade 3 feuilles plus ou moins rapidement. L’atteinte rapide de ce dernier est primordiale dans notre région où les dégâts d’altises adultes sont très fréquemment préjudiciables.

- Aujourd’hui, la dynamique de croissance prime sur l’élongation automnale. Veillez tout de même à limiter le risque élongation en maîtrisant principalement la densité de semis.

- En cas de présence régulière de pucerons verts à l’automne, une variété à résistance partielle au **TuYV** sera un plus et pourra permettre l’économie d’un insecticide.

Précautions agronomiques à prendre en compte pour certaines variétés :

- Pour les variétés à **sensibilité à l’élongation élevée (« E »)** ou **les plus sensibles à la verse (« AS/S »)**, attention aux situations réunissant un ou plusieurs facteurs aggravants suivants : forte disponibilité en azote, fortes densités, semis très précoces.

- Pour les variétés **peu sensibles au phoma (« PS »)**, attention aux secteurs à risque phoma élevé réunissant plusieurs facteurs aggravants suivants : retour fréquent dans la rotation, secteurs à surfaces importantes de colza, historique phoma. (source : terres inovia)

L’outil [myvar](https://www.myvar.fr/) <https://www.myvar.fr/> de terres inovia propose des recommandations en fonction de votre sélection



Recommandations Auvergne-Rhône-Alpes (page 1/2)

(par ordre alphabétique, mise à jour le 25/05/2023)

VARIETES	Rendement			Année inscription	Sensibilité				Vigueur		TuYV (1)	Précocités		
	Productivité (2)	Régularité (3)	NB années		Phoma	Cylindro.	Elongation	Verse	Départ	Automne		reprise	floraison	maturité
AMBASSADOR	■■■■	■■■■	4	2019	TPS	PS/TPS*	M	TPS	8.5	9	oui	I	1/2 T	1/2 P
FELICIANO KWS	■■■■	■■■■	6	2018	TPS	PS	E	TPS	7	6.5	oui	P	1/2 P	1/2 P
HELYPSE	■■■■	■■■■	4	2020	TPS	PS	M	PS	7	7.5	-	I	1/2 T	1/2 T
KWS ARIANOS	■■■■	■■■■	3	2021	PS	PS	M	TPS	9	9	oui	P	1/2 P	1/2 P
KWS GRANOS	■■■■	■■■■	4	2020	TPS	PS	M	TPS	6.5	6	-	I	1/2 P	1/2P-1/2T*
LG AUSTIN	■■■■	■■■■	4	2020	PS/TPS*	TPS	M	AS/PS	6.5	7	oui	I	1/2 P	1/2 P
Variétés recommandées avec précautions agronomiques														
ADDITION	■■■■	■■■■	4	2018	PS	PS	E	TPS	7	7	oui	I	1/2 T	1/2 T
ALLESANDRO KWS	■■■■	■■■■	3	2018	PS	AS	E	TPS	4	-	oui	I	1/2 P	1/2 T
AMPLITUDE	■■■■	■■■■	5	2018	TPS	PS	E	PS	6	6	oui	I	1/2 P	1/2 P
CADRAN	■■■■	■■■■	4	2018	TPS	AS	E	TPS	4	7	oui	P	P	1/2 P
DK EXLEVEL	■■■■	■■	4	2019	PS	PS	F	AS/PS	5	5	-	I	1/2 P	1/2 P
ES CAPELLO	■■■■	■■■■	6	2018	TPS	PS	M	PS*	6	6	-	I	T	1/2 P
HOSTINE	■■■■	■■■■	4	2020	PS/TPS*	AS/PS*	E	TPS	6.5	6.5	oui	P	1/2 P	1/2 P
KWS DINGOS	■■■■	■■■■	3	2021	PS	PS	M/E*	TPS	8	7	oui	P	P	1/2 P
LG AUCKLAND	■■■■	■■■■	3	2020	PS	TPS	E	PS	-	-	oui	I	1/2 P	1/2P-1/2T*
LG AVIRON	■■■■	■■■■	5	2019	TPS	TPS	M	AS	7.5	7	oui	I	1/2 P	1/2 P
RGT PARADIZZE	■■■■	■■■■	3	2021	PS/TPS*	PS*	M	PS	8	8	oui	I	1/2 P	1/2P-1/2T*
RGT OZZONE	■■■■	■■■■	3	2021	PS/TPS*	PS	M	TPS	7	8	oui	I	1/2 T	1/2 T

Légende : TPS : Très Peu Sensible ; PS : Peu Sensible ; AS : Assez Sensible ; S : Sensible ; * : à confirmer ; (1) Résistance partielle au virus de la jaunisse du navet (TuYV) ; F : faible, E : élevée ; M : moyenne ; P : Précoce ; T : Tardif ; I : Intermédiaire ; (2) : indice de rendement par rapport à la moyenne de l’essai ■■■■■ (>=105) - ■■■■■ (102-104) - ■■■■■ (100-102) - ■■■■■ (95-102) - ■■■■■ (<95) ; (3) % essais avec rendement supérieur à la moyenne : ■■■■■ (>=75%) - ■■■■■ (60-74%) - ■■■■■ (50-60%) - ■■■■■ (30-50%) - ■■■■■ (<30%) ; - : non évaluée

Top pour les semis de colza

Des pluies (significatives) sont annoncées à partir de lundi, il est donc possible de semer dès maintenant pour assurer une levée homogène de votre culture. Le semis peut intervenir après la pluie mais de préférence avec un semoir de précision à disque pour limiter le dessèchement du sol au moment du passage.

Semez tôt (si possible) et sans surdensité

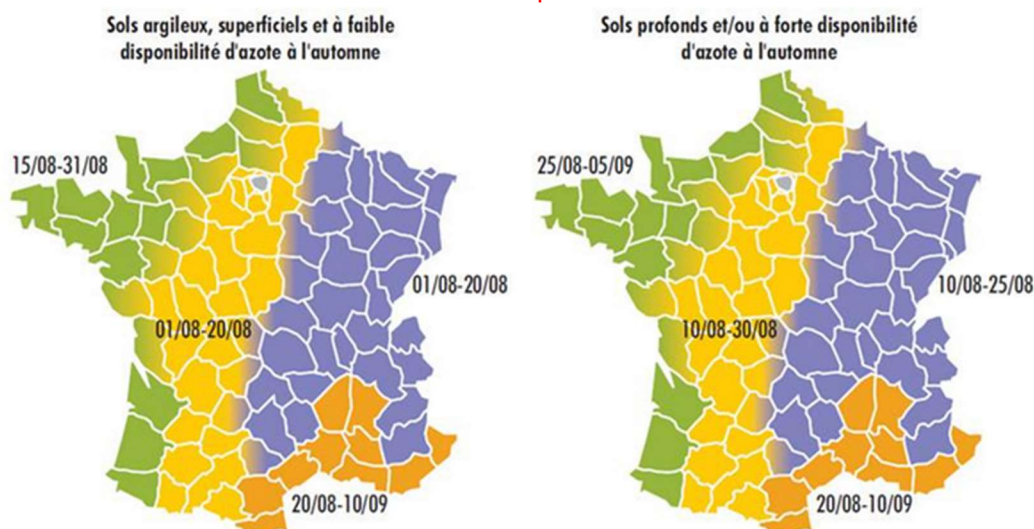
Intérêts du semis précoce :

Esquiver le risque lié aux altises adultes grâce à une levée avant le 1er septembre pour atteindre le stade 4 feuilles avant le 20 septembre

→ Permettre une levée rapide et une croissance dynamique du colza en valorisant les températures favorables de fin août et septembre

Bénéficier d'épisodes de pluie globalement plus fréquents en août et en particulier les 15 premiers jours, que début septembre, favorables à la levée et à l'efficacité des herbicides racinaires.

Carte des dates de semis recommandée par zone et situations



Risques du semis précoce :

La faim d'azote précoce (octobre) dans les sols à faible disponibilité en azote :

→ Peut rendre vulnérable les colzas vis-à-vis du risque de dégâts des larves d'altises et de charançon du bourgeon terminal

→ Peut être compensé par l'application d'engrais azoté en localisé (maximum 10U) ou en plein (maximum 30U avant le 1er septembre pour les zones vulnérables) et l'association de légumineuses gélives au colza. A noter qu'une faible biodisponibilité du phosphore dans les parcelles peut également pénaliser la croissance du colza l'automne. Dans ces situations il est particulièrement conseillé de préférer les apports de fertilisants en fin d'été avant l'implantation de la culture.

Le risque d'élongation du colza :

→ Peut conduire notamment à une sensibilité accrue au gel

→ Est lié à la densité de semis à la sensibilité variétale et à la date de levée c'est un cumul de facteur. Mieux vaut un colza élongué qu'un colza qui ne lève jamais. Dans les sols profonds à forte disponibilité en azote, le semis précoce est possible mais il convient

alors d'éviter les surdensités (pas plus de 30-35 plantes levées par m² en semis classique et pas plus de 20-25 en semis de précision) et d'éviter les variétés à forte sensibilité à l'élongation automnale.

Visez 20 à 35 plantes/m² à l'automne

Une surdensité est très néfaste : elle favorise l'élongation, des pieds chétifs et peu robustes et pénalise le rendement, surtout en sols à bon potentiel.

- L'objectif de peuplement doit permettre d'obtenir des pieds robustes et dépend du type de sol et de l'écartement de semis.

Grâce à ses capacités de ramification, le colza valorise bien les peuplements de 20 à 35 plantes/ m².

Type de semoir et écartement	Doses de semis conseillées en graines/m ² (ou kg/ha*) en situation de pertes à la levée					
	Faibles (≈ 15 % : semoir monograine, sols légers, frais, affinés)		Moyennes (≈ 30 % : sols argileux, motteux, caillouteux)		Fortes (≈ 40 % : semis direct dans mulch et sols caillouteux)	
	gr/m ²	kg/ha*	gr/m ²	kg/ha*	gr/m ²	kg/ha*
Céréales 15-34 cm	40	1,6 à 2,0	50	2,0 à 2,5	55	2,2 à 2,8
Monograine 35-44 cm	35	1,4 à 1,7	45	1,8 à 2,2	50	2,0 à 2,5
Monograine 45-50 cm	30	1,2 à 1,5	40	1,6 à 2,0	45	1,8 à 2,2
Monograine 60 cm	30	1,2 à 1,5	40	1,6 à 2,0	Non recommandé	
Monograine 70-80 cm	22	0,9 à 1,1	25	1,0 à 1,25	Non recommandé	

* à titre indicatif, dose de semis en kg/ha pour un PMG de 4 à 5 g

- L'optimum de profondeur de semis se situe autour de 2 cm. Ne dépassez pas 4 cm pour chercher le frais.
- Privilégiez le semoir monograine qui permet un positionnement de graine plus régulier, un meilleur contact entre la terre et la graine et assure une levée plus homogène qu'un semoir à céréales.

CIPAN

Dérogation terres argileuses (dépôt avant le 15 août)

Cette dérogation vous exonère de l'obligation de couverture des sols en intercultures longues en zone vulnérable, elle est à déposer chaque année pour les îlots qui ont plus de 30% d'argile.

Deux conditions sont à respecter :

1. Disposer pour un groupe d'îlots d'un même type de sol, d'une analyse granulométrique avec la teneur en argile, prouvant que vos îlots dépassent 30%.
2. Avoir réalisé une mesure de reliquat azoté sortie hiver pour le groupe d'îlots, sur la culture de l'année en cours (précédent l'interculture), ou justifier de l'utilisation d'un outil de pilotage (ces éléments ne sont pas à fournir avec la dérogation mais à présenter en cas de contrôle). Utiliser la mesure du reliquat pour calculer la dose prévisionnelle d'azote et l'inscrire dans le plan de fumure. Calculer le bilan post-récolte de vos parcelles et l'inscrire dans le cahier d'épandage.
3. Déposer votre demande à la DDT avant le 15 août, avec le formulaire en ligne ci-dessous ou par mail ou courrier (voir formulaire à télécharger)

Nouveau : vous pouvez compléter votre dérogation en ligne

Compléter le formulaire internet en lien ci-dessous avant le 15 août, solution à privilégier.

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/cipan63_2023

L'analyse d'argile est à fournir obligatoirement.

Ou télécharger la version papier ici et retourner-la avant le 15 août :

- par mail : ddt-politique-eau@puy-de-dome.gouv.fr
- **par courrier** : Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme - SEEF
– Marmilhat BP43 - 63370 Lempdes

Dates de destructions

La destruction des CIPAN est autorisée à partir du 15 novembre et 8 semaines d'implantation dans le cas général.

Destruction chimique interdite, sauf cas d'infestations d'adventives vivaces (déclaration à la DDT et attestation d'un technicien), ou si présence d'adventives à lutte obligatoire ou technique culturale sans labour.

Erratum* Possibilités de destruction anticipée

- **Couvert monté à graines** (destruction des parties aériennes uniquement).
- **Couvert infesté par espèce à lutte obligatoire** (ambrosie, chardon...).
- **A partir du 1^{er} octobre* si sol >27% d'argile si 6 semaines d'implantation.**
- ***A partir du 1^{er} octobre* si sol >20% d'argile + 20% de limons si 8 semaines d'implantation.**

**Dans ces deux situations, il faut disposer d'une analyse de sol.*

Gestion des adventives en interculture

Le faux semis pour faire lever les adventives

Dans les parcelles où le désherbage des graminées type vulpin ou ray-grass pose un problème, le faux semis permet de déstocker des graines qui ne germeront pas dans la culture à venir.

Il est important de réaliser un faux semis maintenant, pour faire lever les adventives dès la première pluie.



L'outil doit être réglé pour un travail sur 3-4 cm maximum, et si possible être équipé de rouleau, une profondeur trop importante limite fortement la levée des graines enfouies trop bas, le roulage favorise la levée. Un travail plus profond pourra être réalisé ultérieurement pour détruire les adventices levées.

Gestion mécanique des vivaces en intercultures

La gestion mécanique des vivaces est possible. Il faut deux conditions, un temps sec et chaud, et des passages répétés d'outils à dents à profondeur sur 10-15 cm de profondeur.

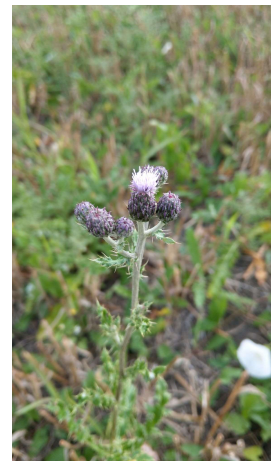
Eviter absolument les outils à disque qui découpent les plantes et les multiplient. Attention, chaque vivace a ses spécificités qui sont détaillées ci-dessous.



Le chardon

Le chardon des champs est une vivace à drageons « pousses végétatives issues de la racine » de la famille des astéracées (composées). Il colonise le milieu principalement par ses bourgeons racinaires. Ces derniers se transforment en drageons qui à la surface donnent naissance à une rosette ou à des pousses allongées en profondeur. Les racines peuvent grandir de quelques mètres par an et sont donc présentes bien au-delà de la couche arable, ce qui rend leur gestion par extraction inefficace. Ainsi, une méthode mécanique adaptée à cette vivace repose sur une stratégie d'épuisement des organes souterrains. Pour épuiser les pousses de chardons, il faut un outil de travail du sol à l'interculture qui permette de scalper. Ce scalpage stimule le développement de drageons et puise dans les réserves. Cette stratégie est efficace si l'opération de scalpage est réalisée en plein, et si elle est suffisamment répétée (au moins 3 fois à 10-30 jours d'intervalle selon des essais menés en Ile de France – CA 77).

[Voir article complet d'arvalis institut du végétal ici](#)



Le liseron des haies

Le liseron des haies est une plante vivace à multiplication végétative. Dès le printemps, des pousses s'élaborent à partir de rhizomes. La plante développe deux types de tiges : des tiges florifères grimpantes (ou volubiles) et des tiges rampantes, stériles. La croissance printanière épuise les rhizomes qui se renouvellent chaque année, à partir des tiges rampantes.

La lutte mécanique par extraction est efficace, il est nécessaire d'utiliser des outils à dents ou à ailettes, et de multiplier les passages en périodes sèches et chaudes.

[Voir l'article complet d'arvalis institut du végétal](#)



Nettoyer le matériel avant de sortir d'une parcelle infestée

Il arrive fréquemment que les fragments racinaires adhèrent aux roues des machines agricoles ou aux outils de travail du sol, et soient disséminés de cette manière. Le nettoyage du matériel évite la dissémination.

Gestion chimique des adventices vivaces

Le désherbage des vivaces se pratique efficacement en fin d'été. Les conditions favorables pour l'efficacité des désherbages visant la maîtrise des vivaces, sont : un sol humide, et une forte hygrométrie le matin, attendre si possible que les repousses soient bien développées pour avoir une surface foliaire importante.

Pour lutter contre les liserons, chardons, rumex, nous conseillons une association glyphosate + dicamba ou glyphosate + 2.4D :

Glyphosate 360 g/l (2,5 à 3l /ha) + Dicamba 180 g/l (ex, Banvel 4 S à 0,3 l/ha)

Glyphosate 360 g/l (2,5 à 3l /ha) + 2,4D 180 g/l (ex, U 600 PRO à 0,8 l/ha)

Cette association doit être additionnée d'un mouillant pour une meilleure pénétration des produits : soit Heliosol 0,2% ou Silwett L77 à 0,02% ; si présence de chiendent, ajouter Actirob B 1 l/ha.

Pour améliorer la rétention et corriger la dureté de l'eau, nous préconisons l'ajout de sulfate d'ammoniaque entre 1 et 2% du volume de bouillie.

Produit	Matière active	Dose recommandée	ZNT – DVP - DSR	Mention de danger
Plusieurs spécialités	glyphosate 360 g/l	ne pas dépasser 1080 g/ha de glyphosate*	5m - 0 - ND	H411
Plusieurs spécialités	dicamba	0,3 l/ha	5m - 0 - ND	H319 - H411
Plusieurs spécialités	2,4D	0,8 l/ha	5m - 0 - 3m	H318 - H410

*L'usage en interculture est autorisé. Ne pas appliquer en situation de labour effectué avant l'implantation de la culture, à l'exception des cultures de printemps installées après un labour d'été ou de début d'automne en sols hydromorphes et ne pas dépasser la dose annuelle de 1080 g de glyphosate par hectare. Dans le cadre d'une lutte réglementée, ne pas dépasser la dose annuelle de 2880 g de glyphosate par hectare.

Appliquer les herbicides dans les meilleures conditions !

Le glyphosate étant un herbicide foliaire systémique, les conditions climatiques lors de l'application et durant les jours suivants ont une grande influence sur l'efficacité du désherbage, notamment pour les vivaces. Les facteurs favorisant l'absorption du glyphosate et sa systémie dans la plante sont notamment :

- Des températures moyennes comprises entre 8°C et 25°C,
- Une hygrométrie élevée >80 % au moment du traitement,

- Pas ou très peu de vent (produit très volatil)
- Des plantes poussantes,
- L'absence de pluie dans les heures suivant l'application (1h minimum).

Pour une efficacité maximale du glyphosate le volume de bouillie doit être compris entre 30 et 80 l/ha au maximum, une baisse de volume sera encore plus favorable à la pénétration du produit dans les feuilles des adventices.

Ne soyez pas pressé, surtout pour la destruction des vivaces ; attendre les bonnes conditions, et laisser agir au minimum une semaine avant tout travail du sol.

Glyphosate

Application des nouvelles règles d'usages en intercultures

Les conditions d'utilisation du glyphosate ont évolué depuis 2 ans, l'utilisation du glyphosate est limitée à 1080 g/ha/an de substance active, dans le cas général, et à 2880 g/ha/an dans le cadre d'une lutte réglementée (Ambroisie).

Cette limitation de dose est accompagnée d'une interdiction d'usage dans le cas d'une parcelle ou un labour sera effectué avant l'implantation de la culture à suivre.

En conclusion ! c'est du glyphosate ou labour, mais pas les deux en même temps. Une exception est possible pour les cultures de printemps installées après un labour d'été ou de début d'automne en sols hydromorphes.



Ambroisie

Objectif zéro ambroisie dans les champs.

Il faut éliminer toutes les ambrosies. Ne laissez pas d'ambroisie monter à graine dans vos champs. La **destruction mécanique doit être réalisée par deux passages croisés**, avec si possible des outils à dents avec ailettes pour bien couper le pivot des ambrosies, sous peine de les voir repartir rapidement.

Dans les situations à forte infestation, une **intervention chimique** est envisageable pour viser le 100% de destruction. Des conditions d'intervention optimales sont à privilégier : **sol humide et forte hygrométrie au moment du passage**, soit le matin à la levée du jour.



Equipe agronomie

Rédacteurs du bulletin : M. Laugier, F. Moigny, Y. Ginestière

04 73 44 45 95

agrocultures@puy-de-dome.chambagri.fr

Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme

11 allée Pierre de Fermat - BP 7007 - 63171 AUBIÈRE

www.puydedome.chambre-agriculture.fr



UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*